



Décembre 2021

# Informations municipales

## 04 74 02 02 02

<http://www.rivolet.fr>

< Mardi : 7h30 – 12h > < Jeudi : 16h – 19h > < Vendredi : 10h – 12h30 >

## ► dans le bulletin ce mois-ci

Secrétariat	1
Conseil municipal	2
Don du sang – Villefranche-sur-Saône	2
Communiqué – Bécasse des bois	
Démocratie participative	2
Permanence « Rivolet Infos Accueil Numérique »	2
Coupure de courant pour travaux	2
Auberge	3
Défibrillateur	3
Influenza Aviaire	3
Centre Communal d'Action Sociale	3
Vœux de la municipalité	3
Monoxyde de carbone :	3
Recensement de la population - année 2022	4
Sou des écoles	5
Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais	5
Espace Infos Energie du Rhône	6
Documentaire sur la Permaculture	6
Agglo de Villefranche- Gestion des déchets	6
Randonnée mensuelle - ASL	7
Classe en 2: c'est parti!	8
Trail de la Fontaine des Anes - ASL	8

## Dates à retenir

02 et 16/12 : Permanence – Point Infos  
Accueil Numérique  
08/12 : Don du sang – Villefranche-sur-Saône  
16/12 : Conseil municipal  
16/12 : Coupure de courant pour travaux  
05/12 : Vente de sapins et d'huîtres–  
Sou des écoles  
17/12 : Vente de gâteaux – Sou des  
écoles  
18/12 : Distribution des colis de Noël  
19/12 : Randonnée mensuelle – ASL  
31/12 : Date limite de réception des  
questionnaires « démocratie  
participative »  
14/01/2022 : Vœux de la municipalité  
20/01 au 19/02/2022 : Recensement  
de la population – année 2022



**MAIRIE**

### Secrétariat

Le secrétariat de mairie sera **fermé du lundi 20 décembre au vendredi 24 décembre 2021.**

**Une permanence sera tenue par les élus le jeudi 23 décembre à 18h.**

En cas d'urgence, vous pouvez contacter Monsieur Gilles AUTHIER au 04 74 67 32 71 ou Madame Béatrice BOUGAIN au 04 74 67 30 39.

Nous vous rappelons les **horaires d'ouverture au public**, consultables sur le site internet de Rivolet <http://www.rivolet.fr>:

**Mardi de 7h30 à 12h**

**Jeudi de 16h à 19h**

**Vendredi de 10h à 12h30**

## **Conseil municipal**

Le Conseil municipal se déroulera **le jeudi 16 décembre à 20h** dans la salle de réunion de Rivolet.

## **Don du sang – Villefranche-sur-Saône**

L'établissement Français du sang assure une collecte de sang **le mercredi 8 décembre**, salle des Echevins, 96 rue de la sous-préfecture à Villefranche.

Horaires : de 9h à 13h30 / 14h30 à 19h.

## **Communiqué – Bécasses des bois**

Dans le cadre du réseau « Bécasses des Bois » de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (O.N.C.F.S.) et de la Fédération Nationale des Chasseurs (F.N.C.), des opérations nocturnes de comptage et de capture à l'aide d'un filet et d'un phare, vont être réalisées par les personnes habilitées de la Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon. **Ces opérations ont lieu du 26 octobre 2021 au 31 mars 2022.**

Pour tout contact : 04 78 47 13 33 – Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon.

## **Démocratie participative**

Donnez votre avis et vos idées pour Rivolet : c'est possible jusqu'au 31 décembre 2021 !

Plus de 90 rivioliens ont déjà répondu aux 3 questions sur papier, en ligne ou lors des ateliers organisés par le comité.

La consultation se terminera à la fin de l'année 2021. Il est donc encore temps, si vous ne l'avez pas fait, de répondre aux 3 questions suivantes :

- Qu'est-ce que j'aime qui existe déjà à Rivolet ?
- Qu'est-ce que j'observe, qui me concerne directement ou pas, et que j'aimerais voir changer ou s'améliorer dans mon village ?
- Qu'est-ce que j'aimerais voir exister comme projets nouveaux à Rivolet ? Mon Rivolet idéal !

Vous pouvez répondre sur le site de la commune : [www.rivolet.com](http://www.rivolet.com) ou sur le papier ci-joint en le déposant dans la boîte aux lettres de la mairie.

Ensemble, soyons actrices et acteurs et construisons le Rivolet de demain !

Le comité consultatif « démocratie participative »

## **Permanences « Rivolet Infos Accueil Numérique »**

Les habitants de la commune ont la possibilité de se rendre en mairie pour être accompagnés et aidés dans leurs démarches administratives. En effet, il est possible de rencontrer parfois des difficultés administratives et d'avoir besoin d'informations pour la gestion de différents dossiers.

C'est dans ce cadre que la mairie propose une permanence 2 fois par mois, le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois, de 18h à 19h, ouverte à toutes personnes intéressées.

Les permanences auront donc lieu **le jeudi 2 décembre et le jeudi 16 décembre de 18h à 19h en mairie de Rivolet.**

## **Coupages de courant pour travaux**

Pour répondre aux besoins de sa clientèle, Enedis a prévu de réaliser sur le réseau de distribution des travaux qui entraîneront une ou plusieurs coupures d'électricité.

Pour protéger au mieux vos appareils sensibles, nous vous recommandons de les débrancher avant l'heure de début de coupure indiquée, et de ne les rebrancher qu'une fois le courant rétabli. Horaires des coupures : **jeudi 16 décembre 2021, de 09h00 à 11h30**

Quartiers ou lieux-dits : 680 ROUTE DE LA CIME DE COGNY, Place DU PINAY

## **Auberge**

« Bonjour,

Comme vous le savez, l'Auberge de Rivolet est votre restaurant, votre bar et lieu de rencontre amical ou associatif avec la possibilité de prêt de la salle à l'étage.

Nos plats cuisinés, traditionnels ou marocains sont à déguster sur place ou à emporter comme les Pizza et autres Burger ainsi que les plats du jour également sans réservation dans la mesure de leur disponibilité à 19h ;

(Pensez à amener des récipients si vous pouvez pour l'éco...logie...nomie !)

Les entrées ou desserts sont également disponibles.

Vous trouverez le détail des propositions sur notre site [www.auberge-de-rivolet.fr](http://www.auberge-de-rivolet.fr), sinon n'hésitez pas à appeler ou envoyer un SMS au 09 86 43 74 85 ou par mail à : [aubergederivolet@gmail.com](mailto:aubergederivolet@gmail.com) et des infos hebdomadaires par Instagram ou Facebook.

Attention nous allons appliquer des horaires d'hivers dès le 1<sup>er</sup> décembre.

De 8H30 à 14H30 et de 17H à 20H30 du mardi au dimanche (attention, la prise de commande en cuisine doit être faite au moins 30 minutes avant la fermeture, merci de votre compréhension).

Merci de votre soutien à tous.

Portez-vous bien »

Bahija et Alain

## **Défibrillateur**

La commune s'est équipée d'un défibrillateur (DAE : Défibrillateur Automatisé Externe) qui sera prochainement installé le long de l'église, côté Place Auderville.

Après sa mise en place, le fournisseur proposera un temps d'échange « information-formation » à l'ensemble des habitants de Rivolet.

## **Influenza Aviaire**

Le niveau de risque d'introduction du virus de l'IAHP par l'avifaune augmente. Afin de mieux détecter l'apparition de cette maladie chez les oiseaux, nous invitons les personnes disposant d'oiseaux en basse-cours à consulter le site suivant :

<https://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/particulier/effectuer-une-declaration-55/article/lutter-contre-l-influenza-aviaire-498>

## **Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)**

La **distribution des colis de Noël** à nos aînés aura lieu le **samedi 18 décembre 2021 à partir de 14h**. Tous les membres du CCAS sont convoqués ce jour-là en mairie à 13h45 pour répartir les groupes de visite.

Les personnes nées avant le 31 décembre 1946, susceptibles de recevoir le colis de Noël, peuvent se rapprocher du secrétariat de mairie au 04 74 02 02 02 afin d'éviter tout oubli d'attribution.

## **Vœux de la municipalité**

Monsieur le Maire et son Conseil municipal vous présenteront leurs vœux, dans le respect des règles sanitaires en vigueur, le **vendredi 14 janvier 2022 à 18h30 à la salle des fêtes**. Si **possible**, ce sera l'occasion de partager la galette des rois et de lever nos verres à cette nouvelle année.

## **Monoxyde de carbone : comment prévenir les intoxications**

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès par an. Il peut être émis par **tous les appareils à combustion** (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée...).

Pour éviter les intoxications, des gestes simples existent :

- Avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un professionnel qualifié.
- Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation du logement et à une bonne utilisation des appareils à combustion.
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero...
- Si vous devez installer des groupes électrogènes, placez-les impérativement à l'extérieur des bâtiments.

En savoir plus : <https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/exposition-a-des-substances-chimiques/monoxyde-de-carbone>

<https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/attention-aux-intoxications-au-monoxyde-de-carbone-0>

Sante Publique France

### **Recensement de la population – année 2022**

Les habitants de Rivolet vont être recensés l'année 2022. Le recensement de la population est une enquête d'utilité publique obligatoire qui permet de connaître le nombre de personnes vivant en France et de déterminer la population officielle de notre commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes.

Ces données servent également à comprendre **l'évolution démographique** de notre territoire et permettent **d'ajuster l'action publique aux besoins de la population** en matière d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite, etc.), de programmes de rénovation des quartiers, de moyens de transport à développer...

Pour faciliter le travail de votre agent recenseur, merci de répondre rapidement.

**Votre participation est essentielle.** Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, simple et utile à tous.

La municipalité vous remercie par avance de votre participation.

#### **Le recensement comment ça marche ?**

**Vous pouvez vous faire recenser par internet à partir du 20 janvier sur le site**  
[www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)

**Vos codes confidentiels de connexion sont joints à ce courrier ou vous seront remis prochainement par votre agent recenseur.**

*Si vous ne pouvez pas répondre par internet, vous pourrez toutefois utiliser des questionnaires papier.*

**Vos réponses sont strictement confidentielles.**

Elles seront remises à l'Insee pour établir des **statistiques rigoureusement anonymes** conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

Votre agent recenseur est tenu au secret professionnel, il est muni d'une carte officielle.

Le recensement est **gratuit** : ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.



## ECOLE

---

### Sou des Ecoles

#### - Vente de sapins de Noël et de bourriches d'huîtres

Le Sou des Ecoles de Rivolet organise une vente de sapins de Noël et de bourriches d'huîtres. Les sapins et les huîtres seront à récupérer le **dimanche 5 décembre** dans la cour de l'école. Renseignements : [rivolet.soudesecoles@gmail.com](mailto:rivolet.soudesecoles@gmail.com) ou 06 83 06 00 51

#### - Vente de gâteaux

Le Sou des Ecoles organise le **vendredi 17 décembre**, une vente de gâteaux dans la cour de l'école, dès 15h. Ouverte à tous. Vente au profit des projets de l'école. 1 € la part. Cette vente sera bien sûr soumise aux règles sanitaires en vigueur à cette période.



## ENVIRONNEMENT

---

### Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais

#### **Droits et Devoirs du propriétaire riverain d'un cours d'eau**

Les rivières du Beaujolais ne sont pas domaniales, le lit des cours d'eau appartient donc aux propriétaires riverains. Chaque propriétaire a des droits mais aussi des devoirs vis-à-vis de la rivière et de ses berges.

#### • Entretien du cours d'eau, de la berge et de la ripisylve (végétation)

Le fond du lit appartient au propriétaire de la berge concernée, jusqu'au milieu du cours d'eau. Le curage est strictement réglementé et doit faire l'objet d'une demande auprès de la police de l'eau (DDT du Rhône).

Le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau et de ses abords. Il doit notamment entretenir la végétation (en évitant une coupe à blanc), retirer les débris et embâcles entravant la libre circulation des eaux.

Pour des raisons d'intérêt général, le Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais peut intervenir en propriété privée pour réaliser des travaux d'entretien sur les cours d'eau. Le riverain est alors tenu de laisser



passer sur les bords de son terrain les agents en charge de cet entretien. Pour autant les propriétaires ne sont pas déchargés de leurs responsabilités et obligations !

Important : les travaux engagés en rivière peuvent être soumis, selon leur nature (ce n'est pas le cas de l'entretien de la végétation), à une procédure de déclaration ou d'autorisation auprès des services de l'Etat compétents en matière de police de l'eau. Pour éviter des sanctions, il convient donc au préalable de toute action, de se renseigner auprès de la DDT du Rhône, service Eau et Nature.

#### • Respect du débit réservé

L'exercice du droit d'usage de l'eau - arrosage du jardin, abreuvement des animaux - ne doit pas aller à l'encontre du fonctionnement naturel des cours d'eau. Le débit réservé (débit minimal garantissant en permanence la vie, la circulation et la reproduction des espèces) doit être respecté.

**Attention !** Des arrêtés de restriction de l'usage de l'eau (arrêtés sécheresse) sont très régulièrement prescrits sur notre territoire, surtout en période estivale. Ils imposent souvent l'arrêt des prélèvements dans la rivière.

- **Gestion des déchets verts du jardin**

Il est strictement interdit de stocker des déchets verts du jardin en bordure du cours d'eau. Emportés lors de crues, les déchets verts peuvent rapidement former des mini barrages et provoquer des inondations. Ils altèrent également la qualité des eaux des rivières.

- **Et les zones humides ?**

Les zones humides sont des milieux aquatiques fragiles (prairies, serves, étangs...) qui rendent de nombreux services à la collectivité. Elles régulent les apports d'eau, épurent sa qualité et favorisent la biodiversité.

Il est important de les préserver et de les restaurer. Le Code de l'Environnement impose une réglementation stricte pour tous travaux qui pourraient les impacter. Par exemple les drainages, remblais, piétinements.



Renseignez-vous auprès de la police de l'eau (DDT du Rhône, service Eau et Nature).

Vous avez des questions ? Contactez le Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais.  
[contact@smrb-beaujolais.fr](mailto:contact@smrb-beaujolais.fr) – 04 74 06 41 31



### **L'espace info->Energie du Rhône**

L'ESPACE INFO->ENERGIE du Rhône renseigne gratuitement les particuliers et les maîtres d'ouvrage sur toutes les questions liées à l'énergie.

Un conseiller indépendant de tout fabricant de matériel ou fournisseur d'énergie vous accompagne gratuitement dans vos démarches : Aides financières, conceptions techniques, hiérarchisation des travaux. Sur RDV au **04 37 48 25 90**

Permanences locales **de 9h30 à 16h30 : 9 et 23 décembre.**

Adresse : 13 rue Claude-Bernard, 69400 Villefranche-sur-Saône

Des informations sont disponibles sur le site internet suivant : [www.infoenergie69-grandlyon.org](http://www.infoenergie69-grandlyon.org)

### **Documentaire sur la « Permaculture »**

Le DVD du documentaire "Permaculture : la voie de l'autonomie" est disponible en mairie pour les rivoliens. N'hésitez pas à l'emprunter si vous n'avez pas pu assister à la projection du mois de septembre.

### **Agglo de Villefranche - Gestion des déchets**

Comme chaque année, les services techniques de l'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône ont présenté leur rapport sur la gestion des déchets. Celui-ci est disponible sur le site de l'Agglo ou consultable dans notre mairie. L'agglomération est divisée en trois secteurs : Val de Saône (secteur urbain du val de Saône comprenant Villefranche, Gleizé, Limas et Arnas), Vauxonne (zone rurale) et Morgon-Nizerand (secteur rural auquel appartient notre commune).

Le ramassage des déchets en porte à porte, assuré par la régie de l'agglomération ou par un prestataire, est le même pour toutes les zones. Les ordures collectées sont incinérées par le

Sytraival qui recycle l'énergie produite lors de leur combustion. La quantité de déchets traitée est de 254 kg/habitant pour l'année 2020 en zone urbaine. Les différents modes de consommation ramènent ce chiffre à 189 kg en zone rurale. Ces données sont stables au cours des dernières années. Mais l'incinération des déchets a un coût énergétique élevé (même si cette énergie est récupérée) et produit beaucoup de gaz à effet de serre. Il est donc important de conserver de bonnes pratiques, telles que le tri des déchets et le compostage, afin de réduire notre impact sur l'environnement.

Le tri de nos déchets permet le recyclage de certains d'entre eux (papier, carton, emballage métallique, plastiques...). Leur collecte se fait soit en porte à porte (Secteurs val de Saône et Vauxonne) soit en apport volontaire en point de collecte (Secteur Nizerand – Morgon). Le point de collecte de notre commune se situe au city-stade, au niveau de l'entrée par la route des Alpes (D504). Les quantités d'apport par types de matériaux sont les suivantes :

- bac jaune (emballages) 14,8 kg/hab./an
- bac verre 49,8 kg/hab./an
- bac papier 14,6 kg/hab./an

La collecte en porte à porte a permis de recycler 35,5 kg/hab d'emballage et de papier ainsi que 21,2 kg/hab de verre. En moyenne, 105 kg de matériaux par an et par habitant sont recyclés en France. Avec 79,2 kg, nous nous situons légèrement en dessous de la moyenne de notre région (85 kg).

La qualité de ce tri est très importante. En effet, les erreurs entraînent le déclassement de chargements qui seront incinérés au lieu d'être recyclés. Ce « refus de tri » représente 532 tonnes de matière en 2020 soit 20% de la totalité des matériaux collectés. A noter qu'il est en forte amélioration dans notre secteur avec un taux de 11,5 % contre 19 % de refus en 2019. Le traitement par incinération des refus nous a coûté 57 000 €. Ce sont 532 tonnes de matière qui auraient pu être recyclées si nous étions plus vigilants dans notre tri.

Il est important de respecter les consignes affichées sur les conteneurs. Si vous avez un doute, il est préférable de déposer vos déchets avec les ordures ménagères. Vous pouvez aussi vous renseigner auprès des services techniques de l'Agglo :

N° de téléphone : 0 800 512 201

Courriel : [collecte.selective@agglo-villefranche.fr](mailto:collecte.selective@agglo-villefranche.fr)

Site internet : <https://www.agglo-villefranche.fr/dechets.html>

Notre zone de collecte de tri est située près de l'aire de loisirs et juste à côté du Nizerand. Il est donc important, pour la sécurité de nos enfants et pour éviter toute pollution de la rivière, de tenir cet espace propre. Merci donc de ne pas déposer vos apports autour des conteneurs et d'emmener les éléments les plus volumineux en déchetterie. Des poubelles sont à votre disposition pour recevoir tous les déchets qui ne peuvent pas être recyclés.

Au mois de février, les consignes de tri seront simplifiées afin de mieux recycler et ainsi contribuer à limiter notre impact sur l'environnement tout en réalisant des économies.



## ASSOCIATIONS

---

### **ASL – Randonnée mensuelle**

La prochaine randonnée mensuelle aura lieu **le dimanche 19 décembre** (exceptionnellement le 3<sup>ème</sup> dimanche du mois).

Départ à 9 heures, place Auderville.

Durée : environ 3 heures

### **Classe en 2 : c'est parti !**

*Ça y est, la classe en 2 s'active. Les premiers pas ont consisté à rendre une petite visite à quelques-uns de nos futurs 80 et 90 ans. Nous avons pu constater qu'ils sont en pleine forme, et c'est tant mieux !*

*Nous n'allons pas nous arrêter en si bon chemin. Les prochaines semaines seront l'occasion d'aller visiter d'autres amis conscrits pour les convier à venir grossir les rangs de notre belle équipe.*

*En attendant, nous proposons à tous les amis de la classe en 2 qui ont envie de faire connaissance avec le groupe, de venir nous rejoindre le mardi 14 décembre 2021 à 19h à l'auberge de Rivolet pour une première prise de contact.*

**Et pour tous les Rivoliens** : notez d'ores et déjà que la vente des brioches aura lieu les 15 et 22 janvier 2022. Nous ne manquerons pas de venir vous rendre visite.

#### **Contacts classe en 2 :**

Marie-Jo Sandrin - 06 69 08 29 85

Elodie Picard - 06 82 32 62 23

### **ASL / Trail de la Fontaine des Ânes**

*Comme chaque année, les 4 et 5 juin 2022, nous allons avoir besoin de forces vives.*

*Vous avez envie de rejoindre l'équipe des bénévoles ? Quelle bonne idée !*

*Contactez-nous par mail ([contact@trail-fontaine-des-anes.fr](mailto:contact@trail-fontaine-des-anes.fr)) ou par téléphone (06 82 32 62 23 / Elodie Picard).*

*Convivialité assurée !*

**LA COMMUNE DE RIVOLET VOUS SOUHAITE UN JOYEUX NOEL ET DE  
BONNES FETES DE FIN D'ANNEE**

*La Mairie de Rivolet*